



## Titre de séjour refusé par la mairie

-----  
Par nickou

Bonjour

Je suis salariée en CDI et mon titre de séjour (renouvelable chaque année) est valide jusqu'en avril 2017.

Je souhaite me marier en juillet avec un français, mais la mairie refuse notre dossier, en exigeant que la validité du TS couvre la date du mariage.

Est ce légal (sachant que des sans-papiers peuvent se marier) ?

Merci d'avance